

Collectif Anti-Antennes Grands-Champs

- **Pour un engagement de la mairie garantissant qu'en aucun point l'intensité globale des champs électromagnétiques ne dépasse la limite de 0.6 volt/mètre, dans le quartier des Grands Champs.**

Collectif Anti-Antennes Grands-Champs

3 rue de Rosnay
37550 St Avertin
0247287660/0682078243
anti.antenne@yahoo.fr

Membres fondateurs :
Guy DENIS
Bernard BLANCHET

Saint Avertin le 02/03/2008

Communiqué de presse

Le projet de déploiement de l'UMTS est remis en cause à Saint Avertin !!!

Le collectif Anti-Antennes Grands Champs un quartier de la commune de Saint Avertin (15000 habitants) dans la banlieue de Tours(37) est en train d'obtenir des engagements décisifs des candidats aux municipales. Depuis plusieurs mois les riverains du quartier des Grands Champs se sont émus d'un projet d'implantation de 2 nouvelles antennes de téléphonie mobile de génération UMTS sur le stade. En périphérie de ce dernier se trouvent un collège, une école primaire et maternelle, des HLM et une centaine de pavillons...

Les riverains se sont réunis en collectif, ont adhéré à l'association Robin Des Toits et au CRIIREM. Ils sont soutenus par des parents d'élèves, une association de quartier et plus de 200 personnes signataires de leur pétition réclamant un seuil maximum d'exposition aux ondes électromagnétiques de 0.6V/m.

Dans un premier temps le maire a décidé le gel des travaux en attendant l'avis de l'AFSSET(association française de sécurité sanitaire et de l'environnement) sur le dossier. Sans attendre cet avis, le collectif a continué sa campagne d'information et de sensibilisation de la population, en particulier il a rendu public le témoignage de riverains qui vivent actuellement sous une antenne de génération GSM. Les « gênes » qu'ils subissent sont dramatiquement sans surprise :

- Insomnies (de 2h à 4h du matin heures auxquelles les émissions d'ondes sont les plus fortes puisque les opérateurs profitent d'une baisse du trafic téléphonique pour transmettre des données et mises à jour entre les relais)
- Maux de têtes
- 2 cas de tachycardies
- Irritabilité, lassitude, impression de broyer du noir en permanence....

Heureusement, pour l'instant, il n'y a pas de cancer déclaré. Bien sûr ces symptômes disparaissent lorsque les riverains quittent leur domicile pour un WE ou les vacances...

Finalement ce qui était au départ l'inquiétude d'une poignée est devenu un des sujets centraux de la campagne municipale.

Chaque candidat a été interpellé par le collectif et voilà les engagements qu'ils ont pris :

-Liste Saint Avertin Avenir

La tête de liste Mr Michel Moujart s'est engagé, par écrit et publiquement, en cas d'élection à revoir les termes des accords avec les opérateurs pour garantir un seuil maximum d'émission des ondes électromagnétiques de 0.6V/m en tous points de la commune.

-Liste UNION et Citoyenneté menée par Patrick Pignon

Elle s'engage, à l'application anticipée de la proposition de loi N°358 (enregistrée le 07/11/2007) relative à la réglementation de l'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile qui « fixe à 0.6v/m, la valeur limite d'exposition du public, aux champs électromagnétiques émis par les antennes ».

Le Collectif Anti-Antennes Grands-Champs est membre de l'association Robin des Toits

5 March 2008

Page 2

-Liste Vivons Saint Avertin Ensemble (liste du maire sortant)

Mr Paumier à transmis au collectif une note dont voici quelques extraits

Ses engagements :

1) « Geler les projets de déploiement UMTS en cours... »
2) « Organiser une réunion débat publique et contradictoire sur les projets de déploiements de l'UMTS à Saint Avertin au printemps 2008, après réception de toutes les réponses des autorités saisies ; votre collectif sera invité à y participer, ainsi que la communauté éducative, les parents d'élèves, les représentants du monde sportif, l'Amicale des Grands Champs, le CRIIREM, les opérateurs, les élus, les habitants... »

3) « Soumettre à un nouveau vote du conseil municipal les projets de déploiement de l'UMTS sur le territoire de Saint Avertin avant l'été 2008 : à cet égard et en fonction des nouveaux éléments d'information recueillis, les projets que je présenterai au nouveau vote pourront être très différents de ceux présentés et votés à l'unanimité par le conseil Municipal en Juillet 2007, et même respecter, si telle est la conviction majoritaire de mes collègues, le seuil d'exposition maximal de 0,6V/m auquel vous êtes attachés.... »

Bravo, bravo, bravo, aux listes « Saint Avertin Avenir » et « Union et Citoyenneté » qui ont déjà acquis l'intime conviction qu'il fallait sans attendre un drame de santé publique, appliquer le principe constitutionnel de précaution, c'est-à-dire garantir aux riverains un seuil maximum d'exposition aux ondes électromagnétiques très faible en tous points de la commune.

Nous remercions également la liste « Vivons Saint Avertin Ensemble » qui accepte de remettre en cause le projet, simplement, en cette période électorale où l'on attend des candidats qu'ils expriment leur vision des choses, leurs propositions pour l'avenir et finalement leurs convictions, on s'étonnera que le maire sortant malgré la somme d'informations que nous lui avons transmis depuis de nombreuses semaines n'ait toujours pas de conviction personnelle sur le sujet....

En tout état de cause le projet UMTS tel qu'il était prévu, a du plomb dans l'aile. C'est un grand pas, un début de brèche qui décuple la détermination du collectif.. à suivre. .. à suivre...